

Plan d'affectation cantonal n° 366

Gymnase du Chablais

Plan

Direction générale du territoire et du logement (DGLT) le _____
 Le Directeur général:

Soumis à l'enquête publique du _____ au _____
 Le Syndic: _____ La Secrétaire: _____

Grégory Devaud _____ Anne Decaillet _____

Approuvé par le Département compétent.
 Lausanne, le _____
 La Cheffe ou le Chef du Département:

19 avril 2022

Légende

Généralités

- Périimètre du plan légalisé
- Bâtiment existant à démolir
- Altitude du terrain existant (à titre indicatif)
- ▶ Accès principal mobilité douce
- ▶ Accès principal véhicules motorisés
- ▶ Accès secondaire
- Voie publique mobilité douce (tracé indicatif)
- Arbre existant protégé

Projet de mutation des limites foncières

- Limite maintenue
- Limite supprimée
- Limite nouvelle

Limite des constructions

- Limite des constructions radiée (Date approbation 7.08.1992)
- Limite des constructions nouvelle

 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

 Zone de desserte 15 LAT

- A Périimètre d'implantation des constructions A
- B Autre périmètre superposé B
- C Autre périmètre superposé C

Liste des propriétaires

Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Propriétaire(s)	Parcelle(s)
Etat de Vaud	1104	DP Communal	DP 1118
Etat de Vaud	1105	DP Communal	DP 1152
Etat de Vaud	1111	DP Communal	DP 1269
Aigle commune	3987	DP Communal	DP 1271

Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 26.01.2021 et certifié par Géo solutions ingénieurs SA à Aigle:



Echelle: 1:500

